

## ANNÉE PROPÉDEUTIQUE EN ARTS VISUELS 2012/13

---

### Conditions d'admission

#### CONTENU

L'année propédeutique a pour vocation d'initier aux «fondamentaux» de l'art sous ses formes les plus multiples: ce qu'est une démarche artistique, un processus visuel; comment se constituent et se lisent les images, etc.

Cette année met en étroite relation théorie et praxis dans la mesure où une image, une attitude artistique sont non seulement fabriquées, mais aussi envisagées et pensées.

#### MISSION

Cette année a pour but d'introduire aux formes de l'art et d'en ouvrir la lecture par des cours et une pratique intégrant la question de comment commencer?

Elle doit permettre dans un premier temps (semestre I) aux étudiants d'initier un processus créatif et de le mettre en forme, cela dans la perspective d'une admission aux Hautes Ecoles d'Art. La propédeutique doit orienter dans un deuxième temps (semestre II) vers une capacité d'agencement et une approche plastique personnelle plus approfondies.

La formation propédeutique prépare l'étudiant à se présenter aux concours d'admission organisés par les HES en arts visuels.

#### CONDITIONS D'ADMISSION

Une maturité gymnasiale, professionnelle ou spécialisée est nécessaire. D'autres expériences jugées équivalentes sont prises en considération. Le dépôt du dossier est prévu pour le 10 mai (première session) et le 14 juin 2012 (deuxième session).

Les formulaires d'inscription ainsi que le plan d'étude et les horaires sont consultables sur le site de l'ECAV ([www.ecav.ch](http://www.ecav.ch)) ou au secrétariat.

#### DOSSIER

Dossier à remettre, comprenant une lettre manuscrite décrivant ses motivations et aspirations, des travaux originaux (dessins, peintures, photos, vidéos, textes et notes), des photographies d'éventuelles oeuvres tridimensionnelles, un curriculum vitae avec copie des diplômes et une photo passeport, le bulletin d'inscription dûment rempli, une photocopie du paiement des frais d'inscription (Ecole d'Art du Valais; 3960 Sierre; CCP 19-2603-7).

Les étudiants dont le dossier sera retenu seront convoqués pour un entretien.

#### COÛTS

Frais d'inscription: CHF 100.–

Ecolage: CHF 1500.– par année pour les ressortissants valaisans. Pour les ressortissants suisses d'autres cantons ou étrangers, contacter l'administration de l'ECAV.

## ANNÉE PROPÉDEUTIQUE EN ARTS VISUELS 2012/13

---

Formulaire d'inscription (Veuillez écrire lisiblement en capitales)

Madame     Monsieur

Prénom : ..... Nom : .....

Date de naissance : ..... Nationalité : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

Je désire poser ma candidature à l'admission de l'année propédeutique 2012/2013 de l'Ecole cantonale d'art du Valais

en 1<sup>re</sup> session (délai dépôt du dossier : 10 mai 2012, entretien : 25 mai 2012)

en 2<sup>e</sup> session (délai dépôt du dossier : 14 juin 2012, entretien : 29 juin 2012)

J'ai pris connaissance des conditions d'admission et les accepte.

Lieu et date : ..... Signature : .....

Bulletin à joindre au dossier de candidature (cf. page 1) et à retourner à :

Ecole cantonale d'art du Valais  
Propédeutique en arts visuels  
Service des Admissions  
Rue Bonne-Eau 16 · CH-3960 Sierre